CONTRAT DE RIVIERE HAUTE-MEUSE, ASBL
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2010-2013
DES PARTENAIRES DU CRHM
17 MARS 2011 - MOZET

Intervention du Député Jean-Marc VAN ESPEN

Député Provincial en charge de l'Environnement
Président du Contrat de Rivière Haute- Meuse asbl

Monsieur le Ministre,
Madame, Messieurs les Députés,
Madame, Messieurs les Bourgmestres et Echevins,
Madame, Messieurs les Directeurs,
Madame, Monsieur, en vos titres et qualités,
Last but not lease, Cher partenaire,

15 ans !
Voici 15 ans, le 24 juin 1996, qu'à eu lieu la première signature d'un protocole d'accord, autrement appelé « programme d'actions », entre les partenaires du Contrat de rivière de la Haute-Meuse.

Il s'agissait d'une innovation importante sur la façon dont on allait prendre en compte la qualité de l'eau et ce, par bassin hydrographique, selon une méthodologie de sensibilisation et de concertation entre un maximum d'acteurs concernés par la gestion de l'eau.

Grâce à Monsieur DALEM, mon prédécesseur, dont je vous prie d'excuser l'absence, ce protocole fut renouvelé, avec des améliorations, en 2002. Ces deux premiers programmes d'actions ne concernaient alors que la vallée de la Meuse proprement dite, d'Hastière à Namur.

En 2005, le territoire du CRHM est élargi aux principaux bassins versants des affluents mosans, le Bocq, la Molignée, la Gelbressée, et tant d'autres affluents, …. Il est aussi élargi à de nouveaux partenaires. Ces derniers ont progressivement intégrés le contrat mais, surtout, ils ont intégré la démarche originale.

Cette extension bassin s'est traduite dans un troisième protocole d'accord « affluents » comportant plus de 200 actions et mis en œuvre entre 2006 et 2009.
Le bilan fut réellement satisfaisant puisque ce n'est pas moins de 65 % d'actions qui ont été complètement mis en œuvre durant de cette période.

En 2010, après un nouvel élargissement du périmètre d'action, c'est un 4ème plan d'actions qui vous est présenté aujourd'hui et qui s'étalera jusqu'en 2013.

C'est donc avec un énorme plaisir que toute l'équipe du Contrat de rivière vous accueille pour officialiser ce nouveau protocole d'accord 2010-2013.

Il est composé de près de 550 actions. Elles traduisent autant d'engagements moraux pris par vous, pouvoirs locaux, administration wallonne ou associations.

Ce n'est pas l'aspect quantitatif qui m'intéresse – il ne s'agit pas d'une compétition entre « contrats » pour savoir qui en aura le plus – mais bien la qualité des propositions qui ont été émises, en tant que partenaire du programme, et retenues dans ce document après en avoir présenté, discuté et concerté chacune d'entre-elles.

Ce programme a, en effet, été initié lors des Comités locaux de concertation dès la fin 2009 avec l'ensemble des partenaires du CRHM. Chaque collaborateur a ensuite validé ses engagements dans une ou plusieurs actions en temps que maître d'œuvre. Ce programme d'actions a été validé par le Comité de rivière au cours du second semestre 2010 et proposé à l'administration régionale.

Le Ministre Lutgen a émis un avis favorable et a accordé la reconduction du protocole d'accord en date du 22 décembre 2010.

Ce protocole d'accord, ventilé en 14 thématiques et subdivisé en 34 sous-thématiques, n'est cependant pas figé. Des actions pourront être ajoutées ou modifiées en cours de période, en commun accord avec les partenaires concernés. Il représente toutefois une colonne vertébrale d'actions et, à un instant précis, une photographie des projets à mener.

Je tiens ici à féliciter la Cellule de coordination qui a effectué un travail remarquable de concertation, de synthèse et de mise en commun de l'information tout au long de cette année 2010 pour aboutir à ce résultat.

Néanmoins, je ne pourrais clôturer cette intervention sans chaleureusement remercier chacun d'entre vous pour vos engagements pris d'ici 2013.

La signature du protocole n'est pas un aboutissement. Elle est un départ. Vous n'avez d'ailleurs pas attendu cette séance officielle pour déjà mener de nombreuses actions. Je vous en remercie vivement et compte sur votre dynamisme pour faire vivre et évoluer positivement ce programme d'actions au cours des 3 années à venir.

Je laisse la parole à Monsieur le représentant du Ministre Lutgen. Monsieur Moinet, votre intervention sera suivie par celle de Monsieur le Ministre Philippe Henry qui nous fait l'honneur d'être présent ce jour et qui évoquera la Directive Cadre sur l'Eau et son implication sur le territoire Wallon.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

Jean-Marc VAN ESPEN,
Président

Jean-Marc VAN ESPEN – Député Provincial – Place Saint-Aubain 2, 5000 NAMUR
081 / 77 67 23 – fax : 081 / 77 69 31
cabinet.dp.vanespen@province.namur.be
www.vanespen.eu